

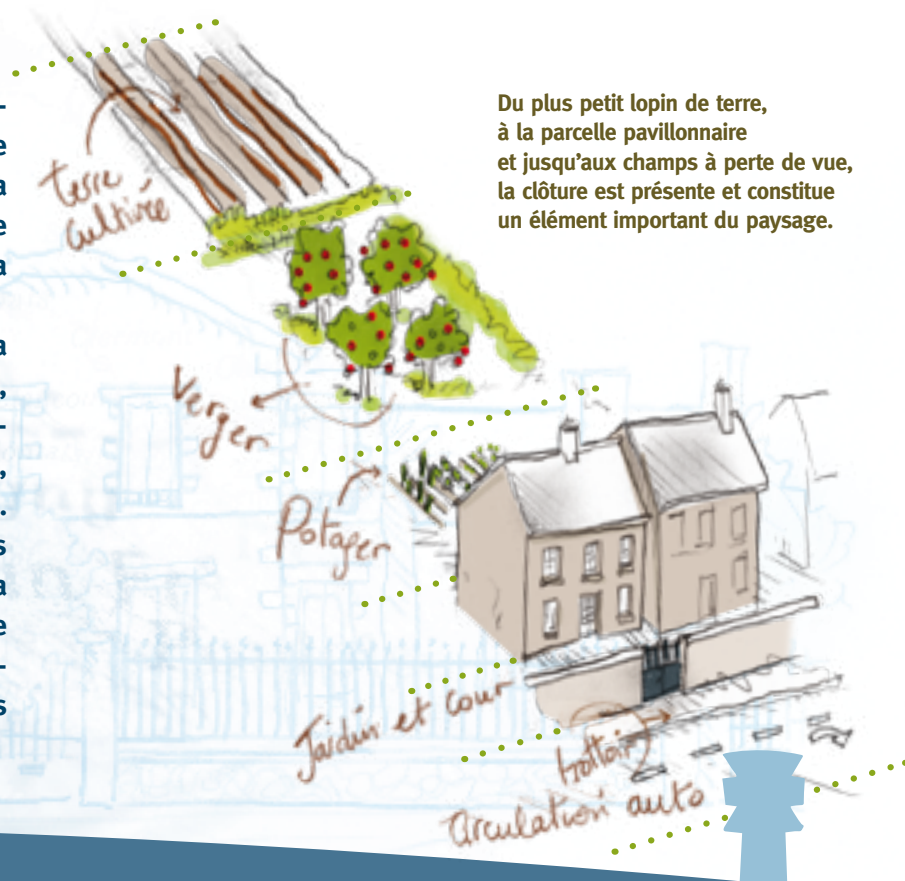
# La clôture et les abords

Guide pratique du patrimoine bâti du Vexin français

La clôture exprime avant tout le désir de marquer son territoire, en matérialisant de manière plus ou moins importante la limite entre sa propriété et la propriété voisine ou le domaine public. La clôture est donc une interface qui va varier et s'adapter aux différentes situations.

La limite administrative d'une parcelle est la ligne qui court sur le plan cadastral. La clôture, elle, donne une humanité à cette ligne, lui donne de l'épaisseur, une matière, une fonction, une opacité ou au contraire une transparence... Une fois édifiée, la clôture identifie les espaces non bâtis entre la maison et les limites de la parcelle. Les abords de la maison, tout comme la clôture, possèdent des fonctions très différentes suivant leur orientation et leur statut. Ils constituent également le paysage des bourgs.

Du plus petit lopin de terre, à la parcelle pavillonnaire et jusqu'aux champs à perte de vue, la clôture est présente et constitue un élément important du paysage.



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

# Connaître

## La composition des clôtures et des abords

La clôture est différente selon la situation de votre parcelle, dans un gros bourg à caractère urbain, un lotissement, au centre d'un village ancien ou en limite de village. Une clôture fait partie d'un ensemble cohérent et homogène, la rue, qui présente des caractères propres. Un projet de clôture doit donc s'inspirer du paysage de la rue et cherche le plus souvent à s'intégrer dans ce contexte.

La maison, la clôture et les abords forment également un tout cohérent. Très souvent, le type de la maison va influencer la conception de la clôture et des abords. En voici quelques-uns qui correspondront sans doute à votre cas.



### 1 Le village ancien

Les villages du Vexin se caractérisent par un centre très minéral, avec des continuités dans le bâti. Il existe très peu d'interruption des murs maçonnés. Le pignon de la maison se poursuit en devenant le mur de clôture et ainsi de suite. Les portails en bois plein ou, pour les plus petits, en ferronneries plus ou moins ajourées, permettent l'accès à la parcelle et laissent deviner la cour intérieure en offrant une bonne protection contre les intempéries.

Cette prédominance du minéral est très importante à sauvegarder. Le paysage « urbain » du Vexin est fortement marqué par ces dispositifs de hauts murs de clôture, préservant l'intimité des cours intérieures.

La cour intérieure est un espace fonctionnel, servant au stationnement des véhicules, au stockage de matériel ou de bois et de jardin d'agrément. Elle est donc aménagée en ce sens, chaque espace étant bien délimité. De manière générale, le sol est perméable et les plantations arbustives sont de taille modeste pour ne pas réduire l'ensoleillement des parcelles voisines.

### CAS DES LIMITES SÉPARATIVES ET DES ARRIÈRES DE PARCELLE

Les clôtures avec les parcelles voisines peuvent être plantées de haies de plantes locales ou encore constituées de murs en moellons de pierre calcaire, en fonction des configurations du village. Le Plan d'occupation du sol (POS) ou le Plan local d'urbanisme (PLU) peuvent apporter également des prescriptions à prendre en compte.

Au XIX<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1960, l'arrière des parcelles participait directement au mode d'économie familiale et créait une transition entre la rue à dominante minérale et le grand paysage constitué de cultures, bois ou prairies. Ainsi, un potager était situé après la maison, prolongé par un verger de fruitiers. Ce système évolutif a permis de créer autour des villages une frange arborée de qualité, composante essentielle de nos paysages. De nombreuses sentes permettent de saisir cette ambiance spécifique des villages du Vexin.

## Les pavillons et maisons « bourgeoises » de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle

Cet habitat très largement diffusé dans le Vexin résulte de l'évolution de la société en matière d'idées, de procédés constructifs et d'influences historiques. Il s'est développé sans aucune référence à l'architecture locale, souvent sur la base de modèles de villas ou maisons de villégiature. Les matériaux, plus soignés, se démarquent souvent de ceux utilisés pour des bâtiments plus anciens et plus modestes. Les clôtures n'échappent pas à ce caractère et à l'inverse des centres de village, sont largement ajourées pour montrer et mettre en valeur cette architecture. La maison étant en retrait dans la parcelle, la clôture établit la continuité par rapport à l'alignement de la rue.

Dans la majorité des cas, la clôture est mixte, constituée en partie basse d'un mur de maçonnerie de pierre calcaire ou de pierre meulière et en moitié haute d'une grille en fer forgé, peinte plus ou moins ouvragée (mur bahut). Les dispositifs d'accès sont très souvent en fer forgé également peint. Les couleurs des matériaux ne sont pas forcément celles utilisées en façade de la maison.

Les abords de ces maisons sont très largement arborés. Les parcelles sont plus vastes et permettent donc la plantation d'arbres de plus grande taille, avec parfois l'implantation d'essences plus « exotiques », à l'image de celles à la mode à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

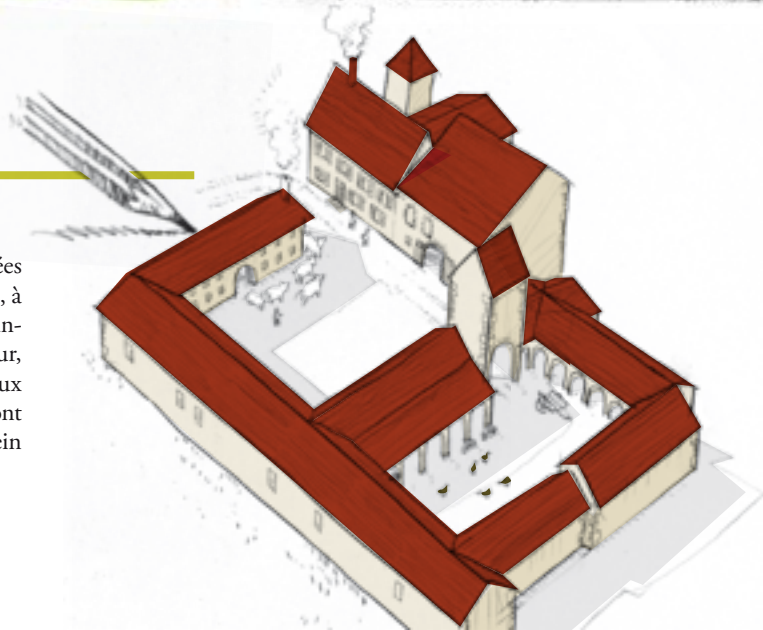


## Le lotissement pavillonnaire

Situé souvent en périphérie des villages, ce type d'habitat est caractérisé par une faible densité bâtie, des parcelles plus grandes et régulières, avec des clôtures et des abords largement végétalisés. La maison étant placée au milieu de la parcelle, les différents espaces non bâtis ne sont pas différenciés et sont souvent occupés par des surfaces enherbées. Des exemples extrêmes à ne pas promouvoir montrent une haie monospécifique de végétaux persistants, type thuyas ou lauriers du Caucase, qui crée un « mur vert » cloisonnant complètement la parcelle et nuisant à la biodiversité.

## Les corps de ferme

Les clôtures de ces ensembles d'édifices sont matérialisées par les édifices eux-mêmes formant une cour de service, à vocation agricole, et par des murs pour les parties restantes. Très peu de végétation est implantée dans cette cour, qui est traitée de manière minérale avec des matériaux laissant s'infiltrer les eaux de pluie. Les accès à la cour sont constitués par un haut portail très souvent en bois plein ou légèrement ajouré surmonté d'un porche.



# Diagnostiquer

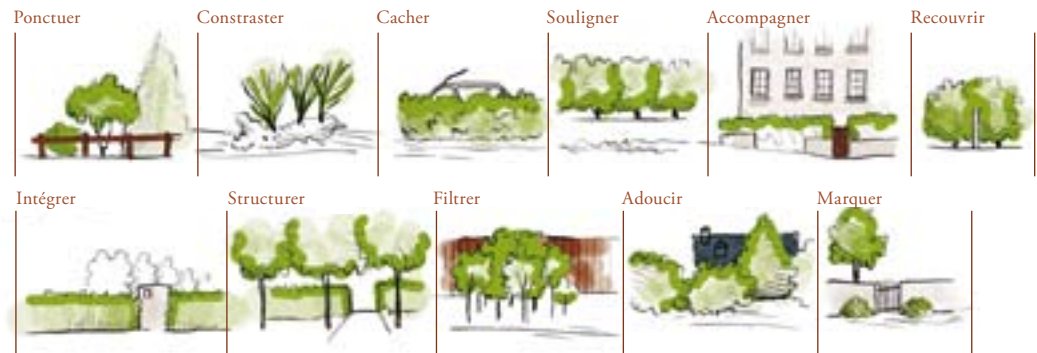


Tout projet doit commencer par un regard sur l'existant pour comprendre et adapter son intervention. À l'image des quelques explications ci-dessus, il est essentiel de regarder autour de soi pour s'inscrire dans son environnement proche. Il est nécessaire de garder à l'esprit que nos villages ont acquis une valeur patrimoniale en raison de cette qualité d'ensemble. Une intervention, même minime, est avant tout un projet.

## Quel rôle doit jouer le végétal dans le projet de clôture ?

Le traitement de la clôture comme l'implantation de la maison sur sa parcelle, la place attribuée au stationnement, le traitement de l'espace non bâti entre la maison et la rue, sont autant d'éléments déterminants dans la relation immédiate entre l'espace public et l'espace privé.

Ainsi, prêter attention à la qualité de votre clôture, c'est aussi réfléchir à la relation entre votre maison et la rue : dimensions, opacité ou transparence, traitement minéral ou végétal, matériaux employés, haie libre ou taillée, choix des végétaux...



## Avec quels autres matériaux serait-il associé ?



Grillage, mur plein, mur bahut et grille, lisse béton, palissade en bois... Le végétal accompagne ces différents matériaux et donne de l'épaisseur à la clôture en jouant sur les transparences et les opacités et en créant des plans successifs.

## Élaborer son projet de clôture

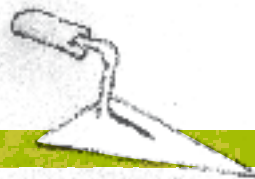
- Définir la composition : mur, mur bahut/grille, portillon, portail, végétaux...
- Dimensionner les éléments : hauteur, épaisseur des éléments construits, des végétaux...
- Déterminer les matériaux et les couleurs, penser à l'entretien dans le temps.

N'oubliez pas de vous informer en mairie des recommandations existantes sur la commune, dans votre secteur d'habitation, inscrites au Plan d'occupation du sol (POS), Plan local d'urbanisme (PLU) ou dans la charte paysagère. Un projet de clôture est soumis à déclaration préalable en mairie. Consultez la fiche "démarches et aides" pour connaître les démarches administratives à entreprendre.

## Définir les abords de la maison

- Respecter les fonctions des espaces extérieurs : le jardin sur rue est essentiellement un espace de représentation ; sa mise en scène crée une entrée accueillante. Le jardin à l'arrière est plutôt réservé à l'intimité de la vie familiale : terrasse, jardin d'agrément, potager, verger.
- Prendre en compte l'exposition et donc l'ensoleillement.
- Choisir des plantations en fonction de leur ampleur, en cohérence avec le lieu et ses contraintes.

# Intervenir



En cas de restauration de murs de clôture maçonnée, vous trouverez dans la fiche « maçonneries » toutes les indications vous permettant de diagnostiquer et ensuite intervenir sur votre patrimoine. Concernant la restauration ou la création de haies, vous trouverez dans le guide « Planter une haie champêtre dans le Vexin français » (téléchargeable sur le site internet du Parc) l'ensemble des informations nécessaires.

## La composition



La clôture est composée d'un muret avec grille, où viennent s'intercaler portail et portillon



Murets et murs bahuts sont surmontés de grilles métalliques et encadrés de piliers maçonnés.

**ATTENTION  
BIODIVERSITÉ**

Vous pouvez prendre en compte la biodiversité dans votre projet. Reportez-vous à la fiche « Biodiversité et patrimoine ».

## Les effets de matières et les jeux de rythmes



Un haut mur de moellons chaperonné crée une barrière visuelle, tandis qu'un muret surmonté d'une barrière à claire-voie laisse deviner le jardin.



Le jeu des percements anime la continuité architecturale de cette séquence bâtie.

## Les centres de village

Le principe d'une clôture neuve sera d'être en grande majorité minérale et de s'inspirer des constructions voisines afin de maintenir la continuité des ouvrages sur la rue. Pour des raisons de coûts, il peut être envisageable de parer un mur constitué d'éléments pré-fabriqués de moellons de pierre calcaire d'une épaisseur de 10 à 15 cm qui seront ensuite enduits et beurrés à fleur. Si le gabarit de la rue le permet, il peut être envisagé d'intégrer un garage à ce mur et assurer ainsi une homogénéité. De même, pensez à intégrer les boîtiers techniques (EDF, GDF...) et les boîtes aux lettres dans les murs. En cas de clôture en bois ou en fer forgé et pour les portes et portails, la teinte choisie pourrait être plus soutenue que celle des menuiseries. Pensez aussi que des plantations de plantes vivaces au pied d'une clôture minérale donnent de la couleur et de l'agrément au paysage de la rue (Iris, Valériane, Achillée, Asters, Géranium vivace...).

## Les pavillons et maisons bourgeoises

L'objectif des clôtures en bois ou en fer forgé de ces constructions est de laisser voir la maison et garder une part de transparence sur la parcelle.

Les matériaux utilisables sont plus variés, mais s'inspireront dans la mesure du possible de ceux choisis pour la maison. La continuité avec les autres parcelles sera privilégiée. Le choix des teintes doit être hiérarchisé; une teinte identique sur la maison, la clôture, le garage, etc. n'est pas la solution. La couleur d'une grille ou d'un portail peut être plus soutenue. Pour les plantations d'arbres sur la parcelle, des essences plus « exotiques » pourraient être proposées, mais cela doit être exceptionnel et hiérarchisé, mettant alors en valeur ces sujets.

Dans l'esprit de structure mixte, il peut être intéressant de panacher végétation et éléments en bois, métal ou maçonnerie. Pour ces plantations, privilégiez les essences locales présentées dans le guide de plantation et pensez aux plantes grimpantes comme la vigne vierge, la clématite, un rosier, la passiflore, la glycine, la bignone, le chèvrefeuille... qui peuvent s'enrouler dans ces structures et apporter une qualité à l'ensemble.

## Les lotissements pavillonnaires

En règle générale, les cahiers des charges des lotissements indiquent le traitement des clôtures. Le lotissement étant un ensemble homogène, votre projet doit s'inscrire dans cette démarche. Les clôtures peuvent être réalisées en bois ou treillage de châtaignier sans chercher l'opacité. Si le grillage métallique est utilisé, pensez à le doubler d'une haie champêtre. Le charme et le hêtre s'inscrivent parfaitement dans les paysages des villages, supportent bien la taille et gardent leurs feuilles rousses tout l'hiver. Enfin, une clôture végétale intégrant des essences à feuilles caduques (lilas, noisetiers, fusains, cornouiller, aubépine...) et persistantes ou semi-persistantes (troène, charme, buis, laurier tin, houx) vous offrira toute l'intimité que vous recherchez. Le maillage des haies champêtres en limite des parcelles construites offre en plus un refuge écologique pour les insectes et les oiseaux.

### RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LES CLÔTURES

Des végétaux de plus de 2 m de hauteur doivent être plantés à 2 m au moins de la limite de terrain. Une haie de moins de 2 m peut être édifiée à 0,50 m de la limite séparative. Si la haie est commune entre deux voisins, elle peut être plantée sur la limite séparative. Dans ce cas, les frais de plantation, d'entretien et de remplacement éventuel de plants doivent être partagés. Cela prévaut également pour les murs de clôture partagés sur deux parcelles.



## Les corps de ferme

Dans le cas (de division) des bâtiments agricoles répartis entre plusieurs propriétaires, il est déconseillé de clôturer la cour; d'ailleurs cela est souvent interdit par le règlement d'urbanisme de la commune. Si néanmoins c'est autorisé, privilégier des moyens autres que le mur maçonné pour réaliser la limite de propriété. Privilégier la sobriété et des plantations basses d'espèces locales. L'unité visuelle de la cour est primordiale, tout comme sa dominante verticale.

